

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 23

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de lever le gage de cette proposition de loi.